

# JOURNAL L'ÉCHO

JUIN 2026





## *La gestionnaire responsable du milieu de vie*

Chers résidents, chères familles,

Alors que le mois de juin s'installe avec ses journées plus longues et sa lumière réconfortante, je tiens à prendre un moment pour vous adresser quelques mots au nom de toute l'équipe du milieu de vie.

Cette période de l'année est souvent synonyme de renouveau, de chaleur et de moments partagés. Elle nous rappelle l'importance des petits plaisirs du quotidien : une promenade à l'extérieur, un échange sincère, un sourire complice. Au sein de notre CHSLD, nous poursuivons avec engagement notre mission de créer un environnement sécuritaire, bienveillant et humain, où chaque personne se sent respectée et accompagnée.

Au cours des dernières semaines, plusieurs activités ont permis d'animer notre milieu et de renforcer les liens qui nous unissent. Le mois de juin nous réserve également de belles occasions de rassemblement, que ce soit à travers des activités adaptées, des célébrations ou simplement des instants de présence.

Je tiens à souligner le dévouement remarquable de notre personnel ainsi que l'implication précieuse des proches. Votre confiance et votre collaboration sont essentielles à la qualité de vie de nos résidents.

N'hésitez jamais à nous partager vos idées, vos commentaires ou vos préoccupations. Ensemble, nous continuons de faire de ce milieu un lieu de vie chaleureux et respectueux des besoins de chacun.

Je vous souhaite un mois de juin rempli de douceur et de moments significatifs.

Avec toute ma considération,

La gestionnaire responsable du milieu de vie  
Isabelle Néron

# *Le comité* DES RÉSIDENTS

La rencontre annuelle 2025-2026 du Comité des résidents, qui a réuni plus de 35 personnes, s'est tenue le jeudi 14 mai 2026 à la Salle polyvalente et via Teams. Merci à tous pour votre participation !

Cette rencontre a été, entre autres, l'occasion de dresser le bilan des activités du comité pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

Durant cette période, le comité s'est principalement employé à :

- S'assurer que les résidents et leurs proches connaissent bien leurs droits et leurs responsabilités, par la mise à la disposition de dépliants explicatifs remis lors de l'admission au Domaine et la rédaction d'un message mensuel dans le journal l'Écho ;
- Assurer un suivi rapide des insatisfactions qui ont été portées à notre attention, via le courriel ou le téléphone ;
- Organiser, en collaboration avec les responsables des loisirs, un kiosque et un bingo spécial lors de la Semaine des droits des usagers en novembre 2026 ;
- Collaborer, avec la direction, à la réalisation d'un sondage de satisfaction sur les soins et services reçus par les résidents ;
- Participer financièrement à la réalisation de deux projets spéciaux :
  - ✓ Finalisation de l'aménagement d'une suite et d'un salon des familles;
  - ✓ Achat de quatre chariots et matériel pour soins palliatifs ;
- Distribuer en début d'année un calendrier produit par le Comité des usagers de la Vieille-Capitale (CUVC) à tous les résidents ;
- Participer aux rencontres du Comité milieu de vie ;
- Participer aux rencontres du CUVC et aux rencontres du Comité consultatif des comités des résidents à l'échelle du CIUSSS-CN.

Au cours de l'année 2025-2026, le comité a tenu 7 rencontres régulières et une assemblée générale le 3 juin 2025.

Les rencontres régulières du comité réunissant les membres du comité, la gestionnaire responsable du milieu de vie, Mme Isabelle Néron, le chef de services des ressources techniques et matérielles, M. Jérémy Angueira et un/e représentant/e des services alimentaires se sont déroulées le plus souvent en présentiel et occasionnellement via Teams. Des chefs d'unités se sont également joints à nos rencontres de façon ponctuelle.

Lors des rencontres régulières, la gestionnaire responsable du milieu de vie et les gestionnaires de services nous ont informé sur les événements survenus au Domaine, les services alimentaires, les travaux en cours, les projets d'amélioration à venir et les incidents particuliers avec les correctifs apportés.

L'année 2025-2026 constituait une année charnière pour le Centre d'hébergement Domaine Saint-Dominique, la première année complète comme lieu d'hébergement public relevant du CIUSSS-CN. Les changements ont été nombreux et ont nécessité résilience, adaptabilité et patience de la part des résidents et de leurs proches. Le chemin parcouru est important, mais il n'est pas encore terminé.

Deux résidents de longue date du Domaine, Mme Germaine D'Amour et M. Marcel Frégeau, ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du comité des résidents. Mme Lise Moore, dont la mère est hébergée au Domaine, s'est jointe au comité en avril. Une autre proche, présente lors de la rencontre annuelle, s'est montrée très intéressée à prendre part aux activités du comité.

Il reste cependant des postes à combler puisque deux membres dont les proches étaient auparavant hébergés au Domaine, Mmes Carole Bédard et Françoise Trudel, ont signifié qu'elles ne renouvelleraient pas leur mandat. Ces départs sont effectifs en date du 14 mai 2026.

Il est donc primordial de recruter de nouveaux membres pour le comité. Votre engagement, qui ne représente que quelques heures par mois, pourrait faire une réelle différence pour les résidents du Domaine. Si vous désirez plus d'information sur le fonctionnement du comité, n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner.

## **Le 6<sup>eme</sup> droit : Le droit d'accès à votre dossier d'utilisateur**

Toute demande d'accès au dossier d'un résident doit être adressée à la personne responsable à la personne responsable des archives de l'établissement. Cette demande doit préciser les informations recherchées.

Un consentement écrit est exigé pour toute divulgation d'information. Ce consentement doit être signé par le résident lui-même ou, en cas d'inaptitude, par la personne pouvant donner un consentement en son nom, sauf dans les cas prévus par la Loi.

Le résident peut avoir accès à son dossier, sous réserve de certaines limites. Il peut être assisté par un professionnel qualifié afin de comprendre l'information contenue dans son dossier.

Toute personne a le droit de demander que des informations contenues dans son dossier soient corrigées. Cette demande doit être faite par écrit, en mentionnant les raisons qui la justifient.

Pour des raisons précises spécifiées dans la Loi, certaines personnes concernées peuvent avoir accès au dossier d'une personne décédée.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions, des commentaires ou afin que nous puissions vous aider à solutionner vos insatisfactions.

Comité des résidents du CHSLD Domaine Saint-Dominique

- Courriel : [cr.saint-dominique.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cr.saint-dominique.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)
- Téléphone : 418-681-3561 poste 16732

## Le comité des résidents a besoin de vous!

Par votre proximité avec les résidents, vous êtes un acteur clé pour promouvoir le comité des résidents.

Selon la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSSS), les comités des résidents sont les **gardiens des droits des résidents**.

### Ils ont comme principales fonctions de :

- **Renseigner** les résidents sur **leurs** droits et obligations
- **Promouvoir l'amélioration** de la qualité des conditions de vie des résidents
- Participer à **l'évaluation** de la satisfaction des résidents
- **Défendre les droits** et intérêts des résidents
- **Accompagner et assister**, sur demande, un résident dans toute démarche (ex. : plainte)

### Un résident pourrait avoir besoin du soutien du comité des résidents :

- S'il se pose des questions sur ses droits;
- S'il vit des insatisfactions à l'égard de ses services;
- S'il a besoin de soutien pour porter plainte.

Si vous rencontrez des résidents qui désirent donner de leur temps bénévolement, qui ont à cœur le bien-être des résidents et qui ont un jugement critique à l'égard des services, n'hésitez pas à leur mentionner que le comité des résidents est à la **recherche de nouveaux membres**.

### Avantages de s'impliquer

- Mieux comprendre les services et le milieu de vie
- Pouvoir aider des résidents et améliorer la qualité des services
- Partager avec des gens qui ont des intérêts communs

### Pour joindre le comité des résidents :

**418-681-3561 Poste 16732**

**[cr.saint-dominique.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cr.saint-dominique.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)**

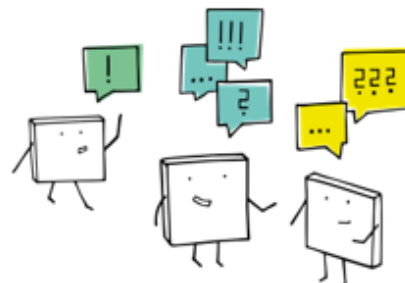


Image libre de droits de Pixabay.com



Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale

Québec

# Bientraitance

## Prévention de la maltraitance

Motif raisonnable de croire qu'il y a maltraitance ?



**OBLIGATION POUR LE PERSONNEL D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT AUPRÈS DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES (CPQS)**

S'informer, pour mieux déceler



*Un résident qui désire signaler peut se référer au CPQS, au gestionnaire, à un membre de l'équipe de soins, un proche ou au comité de résidents*

**SENSIBILISATION ET FORMATION POUR LES INTERVENANTS, LES RÉSIDENTS, LES PROCHES ET LES BÉNÉVOLES SUR LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE AU MINIMUM 2 FOIS PAR ANNÉE**

**Tous ensemble agissons dans la bientraitance**



**Respecter l'intimité** c'est frapper avant d'entrer dans une chambre

**Favoriser l'autodétermination** c'est laisser la personne faire ses propres choix

**Communiquer de manière respectueuse** c'est vouvoyer ou appeler le résident par son nom préféré

[commissaire.plainte.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:commissaire.plainte.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

Tel : 418 691-0762 / Sans frais : 1 844 691-0762

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Québec

# BIENTRAITANCE

## MOTS MYSTÈRES

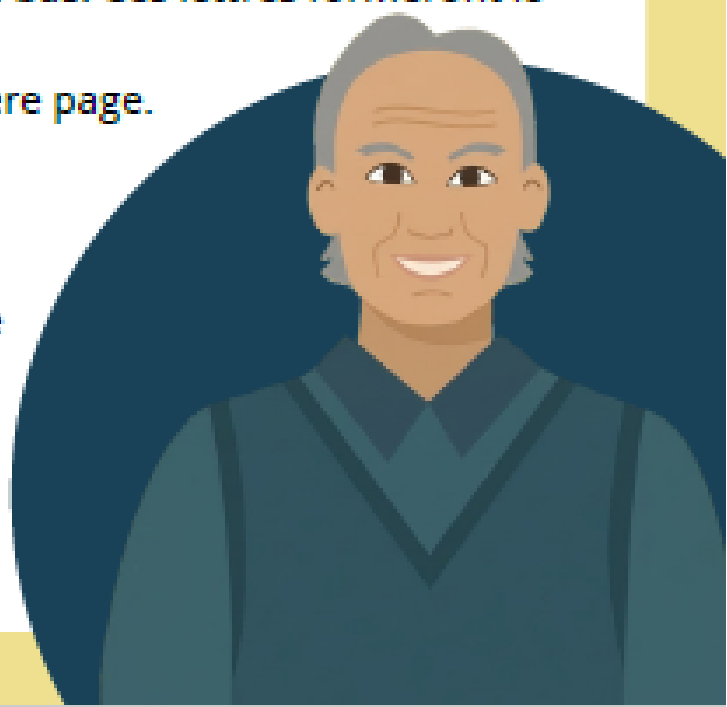
### La bientraitance au cœur de nos actions

La bientraitance est une approche qui valorise le respect de la personne, de ses besoins, de ses demandes, de ses choix, y compris ses refus, ainsi que son inclusion et sa participation sociale. Elle place la personne au centre des actions et repose sur des pratiques adaptées, collaboratives et respectueuses de sa dignité, de ses valeurs, de sa culture et de ses droits. Dans la communauté, elle se construit par des interactions et par une adaptation continue aux réalités et préférences des personnes.<sup>1</sup>

#### Consignes:

- Trouvez tous les mots de la liste dans la grille.
- Les mots apparaissent à l'horizontale (gauche → droite) ou à la verticale (haut → bas) seulement.
- Une fois tous les mots trouvés, identifiez les 14 lettres non utilisées, lues de gauche à droite et de haut en bas. Ces lettres formeront le mot mystère.
- Le solutionnaire se trouve à la dernière page.

À la suite de l'activité, chaque mot sera défini pour expliquer en quoi il est important et comment il contribue à une culture de bientraitance.



J P S D R E S P E C T D R E A D O  
 U A O I C Q T C A O B E L I U R U  
 S R L G H U E B G N I T I N T O V  
 T T I N O I M I I S E E E C O I E  
 I I D I I P P E R I N R N L N T R  
 C C A T X E S N I D T M S U O D T  
 E I R E H P O V N E R I E S M I A  
 S P I Q U R U E T R A N M I I A D  
 O A T U M E T I E A I A B O E L A  
 L T E I A S E L G T T T L N O O P  
 L I S L N E N L R I A I E N S G T  
 I O O I I N I A I O N O P E E U A  
 C N U B T C R N T N C N A Q C E T  
 I V T R E E N C E A E I R U U E I  
 T A I E L I B E R T E S T I R C O  
 U L E S C O L L A B O R A T I O N  
 D E N G A G E M E N T A G E T U S  
 E U N C O N F I A N C E E C E T O  
 E R E M P A T H I E T H I Q U E I

**Mot mystère :** \_\_\_\_\_

ADAPTATION  
 AGIR  
 AUTONOMIE  
 BIENTRAITANCE  
 BIENVEILLANCE  
 CHOIX  
 COLLABORATION  
 CONFIANCE  
 CONSIDERATION  
 DETERMINATION  
 DIALOGUE

DIGNITE  
 DROIT  
 ECOUTE  
 EMPATHIE  
 ENGAGEMENT  
 ENSEMBLE  
 EQUILIBRE  
 EQUIPE  
 EQUITE  
 ETHIQUE  
 HUMANITE

INCLUSION  
 INTEGRITE  
 JUSTICE  
 LIBERTE  
 LIBRE  
 LIEN  
 OUVERT  
 PARTAGE  
 PARTICIPATION  
 PRESENCE  
 RESPECT

SECURITE  
 SOI  
 SOLIDARITE  
 SOLLICITUDE  
 SOUTENIR  
 SOUTIEN  
 TEMPS  
 VALEUR

# Les mots de la bientraitance

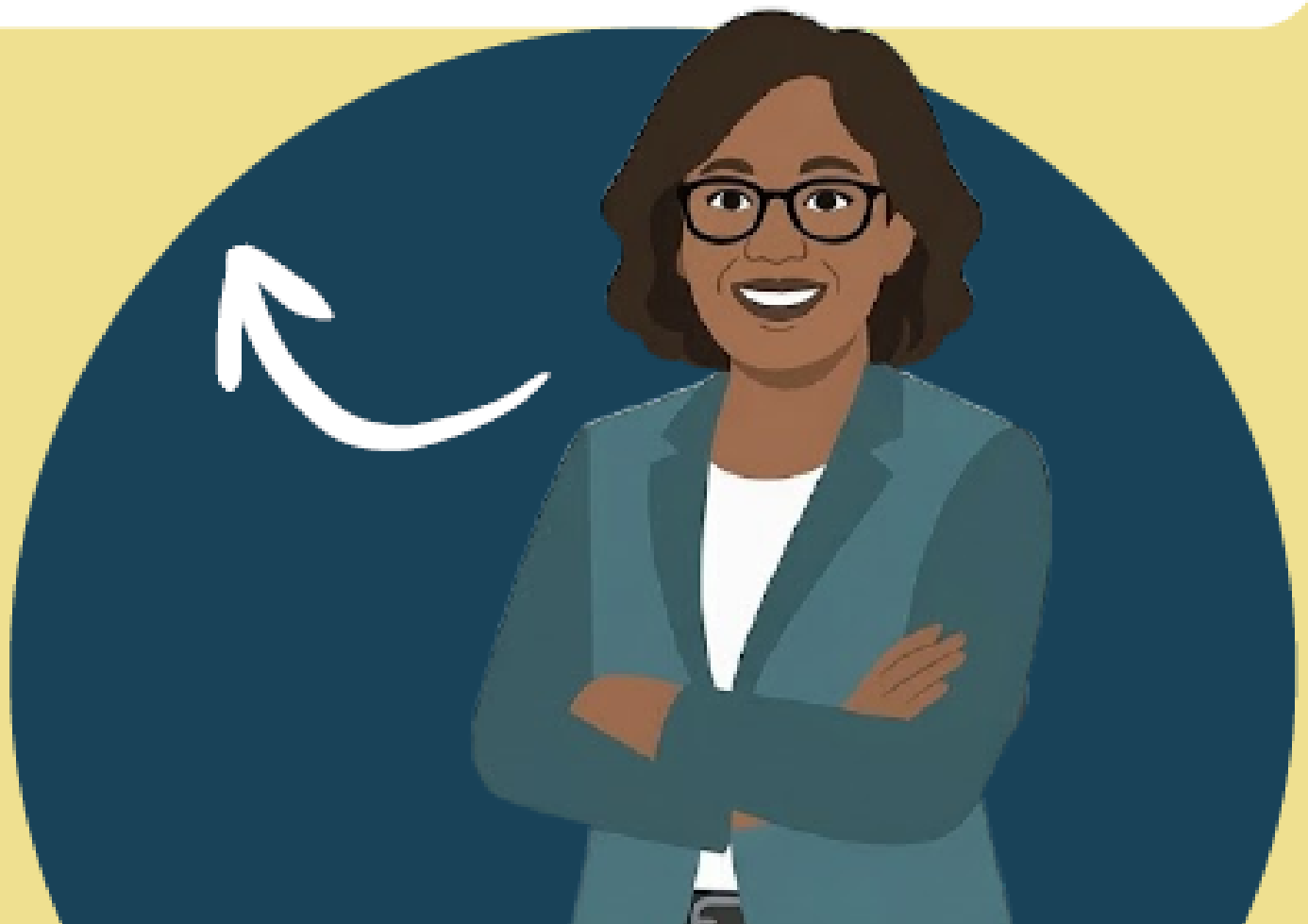
- **Adaptation** : Ajuster nos actions aux besoins et aux réalités de chacun.
- **Agir** : Mettre en pratique les valeurs de respect et d'écoute.
- **Autonomie** : Respecter la capacité de la personne à faire ses propres choix.
- **Bientraitance** : Mettre le bien-être et la dignité au centre de nos actions en consultant la personne et en respectant ses choix.
- **Bienveillance** : Adopter une attitude positive faite de respect, d'écoute et d'attention envers l'autre.
- **Choix** : Permettre à la personne de décider pour elle-même.
- **Collaboration** : Travailler ensemble pour mieux soutenir les personnes.
- **Confiance** : Créer un climat sécurisant et respectueux.
- **Considération** : Tenir compte des besoins, préférences et refus.
- **Détermination** : Encourager le pouvoir d'agir et la prise de décision.
- **Dialogue** : Favoriser des échanges ouverts et respectueux.
- **Dignité** : Traiter chaque personne avec respect et valeur.
- **Droit** : Respecter les libertés et protections de chacun.
- **Écoute** : Prendre le temps d'entendre réellement la personne.
- **Empathie** : Essayer de comprendre ce que l'autre vit.

# Les mots de la bientraitance

- **Engagement** : S'impliquer activement pour promouvoir la bientraitance.
- **Ensemble** : Construire une culture de respect collectivement.
- **Équilibre** : Trouver un juste milieu entre accompagner et laisser agir.
- **Équipe** : Travailler de façon concertée et cohérente.
- **Équité** : Traiter les personnes de manière juste et adaptée.
- **Éthique** : Agir selon des valeurs de respect et d'intégrité.
- **Humanité** : Reconnaître la valeur de chaque personne.
- **Inclusion** : Faire en sorte que personne ne soit mise de côté.
- **Intégrité** : Agir avec honnêteté et cohérence.
- **Justice** : Assurer un traitement équitable et respectueux.
- **Liberté** : Respecter le droit de la personne de choisir et d'agir selon ses valeurs.
- **Libre** : Permettre à la personne d'être elle-même et de s'exprimer sans pression ni jugement.
- **Lien** : Créer et maintenir une relation de confiance basée sur l'écoute, le respect et la réciprocité.
- **Ouvert** : Accueillir les différences et les opinions diverses.
- **Partage** : Échanger et apprendre les uns des autres.
- **Participation** : Permettre aux personnes de s'impliquer activement.
- **Présence** : Être disponible et attentif dans la relation.
- **Respect** : Reconnaître la valeur et la dignité de chacun.

# Les mots de la bientraitance

- **Sécurité** : Assurer un environnement rassurant et adapté.
- **Soi** : Reconnaître et respecter l'identité de la personne.
- **Solidarité** : S'entraider et se soutenir dans la communauté.
- **Sollicitude** : Être attentif aux besoins, même non exprimés.
- **Soutenir** : Accompagner en respectant le rythme de la personne.
- **Soutien** : Mettre en place des ressources favorisant le bien-être.
- **Temps** : Prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses.
- **Valeur** : Reconnaître l'importance et l'expérience de chaque personne.



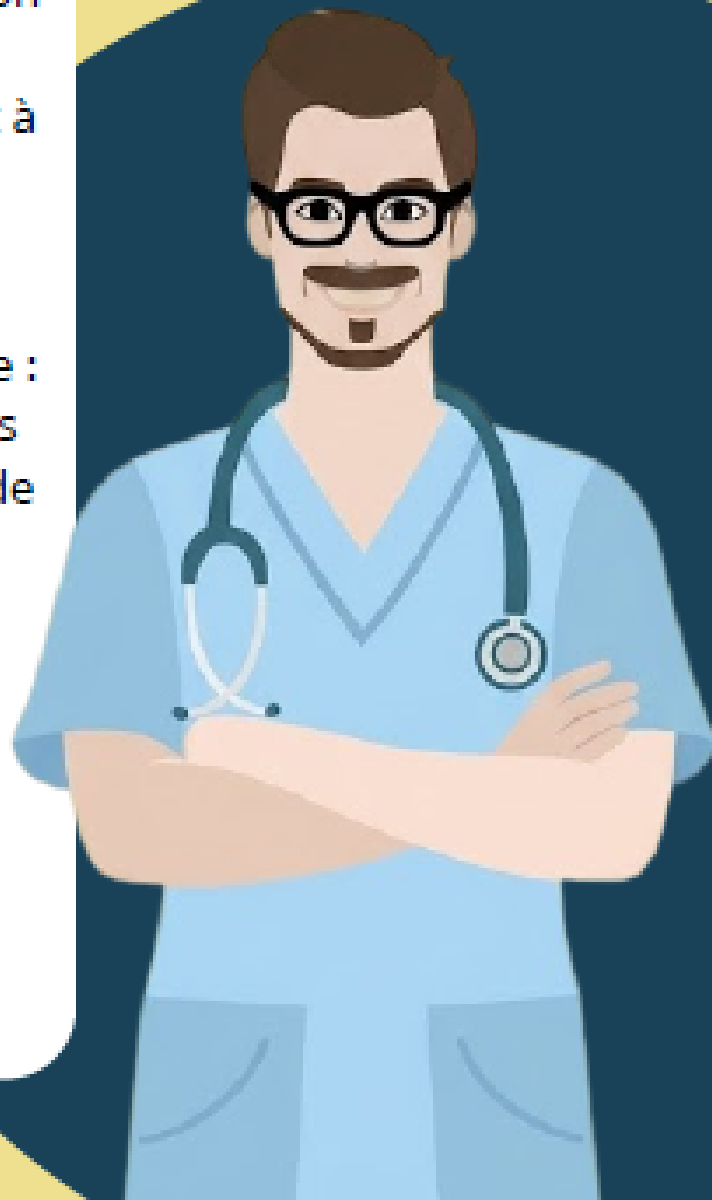
# Pourquoi le mot mystère est reconnaissance ?



La bientraitance repose sur le respect de la personne, la prise en compte de son point de vue, la dignité, l'inclusion et la participation sociale. Elle consiste à placer la personne au centre des actions et à favoriser son pouvoir d'agir.

Le mot **reconnaissance** résume l'essence même de cette approche : reconnaître la valeur, les droits, les besoins, les choix et l'expérience de la personne avant toute action. Sans reconnaissance, il ne peut y avoir ni dignité, ni inclusion, ni véritable bientraitance.

<sup>1</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Favoriser la bientraitance envers toute personne aînée, dans tous les milieux et tous les contextes : Cadre de référence. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document/003548/>



J	P	S	D	R	E	S	P	E	C	T	D	R	E	A	D	O
U	A	O	I	C	Q	T	C	A	O	B	E	L	I	U	R	U
S	R	L	G	H	U	E	B	G	N	I	T	I	N	T	O	V
T	T	I	N	O	I	M	I	I	S	E	E	E	C	O	I	E
I	I	D	I	I	P	P	E	R	I	N	R	N	L	N	T	R
C	C	A	T	X	E	S	N	I	D	T	M	S	U	O	D	T
E	I	R	E	H	P	O	V	N	E	R	I	E	S	M	I	A
S	P	I	Q	U	R	U	E	T	R	A	N	M	I	I	A	D
O	A	T	U	M	E	T	I	E	A	I	A	B	O	E	L	A
L	T	E	I	A	S	E	L	G	T	T	T	L	N	O	O	P
L	I	S	L	N	E	N	L	R	I	A	I	E	N	S	G	T
I	O	O	I	I	N	I	A	I	O	N	O	P	E	E	U	A
C	N	U	B	T	C	R	N	T	N	C	N	A	Q	C	E	T
I	V	T	R	E	E	N	C	E	A	E	I	R	U	U	E	I
T	A	I	E	L	I	B	E	R	T	E	S	T	I	R	C	O
U	L	E	S	C	O	L	L	A	B	O	R	A	T	I	O	N
D	E	N	G	A	G	E	M	E	N	T	A	G	E	T	U	S
E	U	N	C	O	N	F	I	A	N	C	E	E	C	E	T	O
E	R	E	M	P	A	T	H	I	E	T	H	I	Q	U	E	I

**Mot mystère:**  
Reconnaissance

En partenariat avec :



# Les soins spirituels

En centre d'hébergement, prendre soin, c'est bien plus que répondre aux besoins physiques. C'est aussi être présent à ce que la personne vit à l'intérieur d'elle-même, de ses émotions, ses souvenirs, ses espoirs, ses questionnements. C'est là que les soins spirituels trouvent tout leur sens et contribuent pleinement à la qualité globale des soins et du milieu de vie.

Contrairement à une approche strictement religieuse, les soins spirituels en CHSLD sont **non confessionnels** et respectent les croyances, les valeurs et les cultures de chaque individu. Ils rejoignent toute personne (le résident, sa famille et ses proches) qui ressent le besoin de réfléchir au sens de sa vie, de traverser une épreuve accompagnée ou simplement de vivre un moment de calme et de présence.



L'intervenant rencontre les résidents afin d'identifier leurs besoins spirituels, religieux ou existentiels. Il propose ensuite un accompagnement personnalisé, basé sur l'écoute active et la relation d'aide.

Au fil du parcours en centre d'hébergement, plusieurs questionnements, pertes et transitions peuvent être vécues : quitter sa maison ; composer avec la maladie ; apprivoiser une perte d'autonomie ; faire face au décès d'un être cher ; les peurs liées à la mort ; les conflits intérieurs ou familiaux et les besoins de réconciliation ou de pardon. Dans ces moments, l'accompagnement spirituel permet de ne pas rester seul avec ce qui habite la personne, tout en respectant profondément son histoire, ses valeurs et ses croyances.

En fin de vie, cette présence prend une dimension encore plus précieuse. L'intervenant peut accompagner le résident et ses proches avec douceur et respect, en offrant un soutien adapté à cette étape. Des rituels personnalisés, en accord avec les croyances ou les pratiques significatives de la personne, peuvent être proposés. Ces gestes, simples mais porteurs de sens, peuvent favoriser l'apaisement et contribuer à une fin de vie empreinte de dignité.

Par son approche, l'intervenant en soins spirituels soutient également les équipes en favorisant une meilleure compréhension des besoins spirituels et existentiels des personnes accompagnées. Il contribue à l'élaboration du plan d'intervention global du résident et apporte un éclairage spécifique sur les dimensions spirituelles et éthiques.

L'intervenant en soins spirituels peut également contribuer à la vie du milieu en proposant des activités de groupe : moments de recueillement, rituels collectifs, musique apaisante, méditation ou ateliers favorisant le mieux-être. Ces espaces offrent des pauses dans le quotidien, des occasions de se rassembler, de respirer et de se reconnecter à soi et aux autres.

Ainsi, la mission fondamentale des soins spirituels peut se résumer comme suit :

Soutenir la quête de sens face à la souffrance ou à la fin de vie ;

Favoriser un sentiment de paix intérieure et de dignité ;

Offrir un espace d'écoute, de dialogue et de réflexion.

En somme, les soins spirituels participent activement à un milieu de vie humain, respectueux et porteur de sens, en complémentarité avec l'ensemble des soins et services offerts.

Nouvellement nommée au CHSLD Domaine Saint-Dominique, je tenais à me présenter à vous. Je me tiens à votre entière disposition.

Maude Daigneault, Intervenante en soins spirituels  
418-681-3561 poste 16700  
maude.daigneault2.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca





**GRMV et CUV : Qu'elles sont les  
responsabilités qui se cachent sous  
ces sigles ?**

Le GRMV (Gestionnaire responsable du milieu de vie) est le gestionnaire dont le rôle est centré sur la qualité de vie des résidents en CHSLD. Celui-ci voit à l'organisation, la planification, le contrôle, l'évaluation, la qualité et l'harmonisation des activités pour le CHSLD sous sa responsabilité.

Le **CUV** (Chef d'unité de vie) est un responsable de l'organisation des soins et du fonctionnement quotidien d'une unité de vie en CHSLD.

Le gestionnaire responsable du milieu de vie et le chef d'unité de vie travaillent en **collaboration étroite** pour assurer un équilibre entre :

- **La qualité du milieu de vie (dimension humaine et sociale)**
- **La qualité des soins et services (dimension clinique et organisationnelle)**

Leur partenariat est essentiel pour offrir un environnement **sécuritaire, digne et adapté aux besoins des résidents**.

Ils ont comme objectifs communs :

- D'assurer le **bien-être global des résidents**
- D'offrir un milieu de vie **chaleureux, stimulant et respectueux**
- De maintenir des **soins sécuritaires et de qualité**

Le Gestionnaire responsable du milieu de vie :

- Responsable de l'ambiance et de la qualité de vie
- Développe des activités sociales et significatives
- Soutien les équipes dans l'approche humaine et bienveillante
- Coordonne les projets cliniques et organisationnels
- Veille au respect des bonnes pratiques

- Favorise la participation des résidents et des familles
- Veille à l'environnement physique et au climat de vie
- Favorise la collaboration entre les différents services

Le Chef d'unité de vie :

- Responsable des soins cliniques et de l'organisation du travail
- Encadre les équipes de soins
- Assure le respect des normes et protocoles
- Veille à la sécurité et à la continuité des soins
- Développe et maintient des communications efficaces et harmonieuses auprès des résidents et leurs familles-proches.

Pour réaliser tous ces objectifs, il est primordial de mettre en place :

- **Une communication régulière** (rencontres, suivis, échanges informels)
- **Une planification conjointe** des activités et des interventions
- **Un partage d'information** sur les besoins des résidents
- **Une prise de décision concertée** en cas de problématiques

Ce partenariat permet :

- D'humaniser les soins (ex. : adapter les routines aux préférences des résidents)
- D'éviter une approche trop médicale ou trop rigide
- D'intégrer les activités de vie dans le quotidien de soins

Le partenariat entre ces deux fonctions est indispensable pour transformer le CHSLD en un véritable milieu de vie, où les soins et la qualité de vie s'harmonisent au bénéfice des résidents.

Informations proposées par la GRMV et les CUV du CHSLD  
Domaine Saint-Dominique.



## **L'environnement des repas et aide à l'alimentation**

L'environnement influence directement la prise alimentaire : une ambiance calme, de la musique douce, un éclairage adéquat, la présentation attrayante des mets, les interactions sociales font une belle différence, car les repas peuvent être perturbés par le bruit, les interruptions de soins et le manque de personnel. Il faut donc limiter les distractions, favoriser les petites unités ou des tables conviviales, encourager la présence du personnel pour le soutien relationnel. L'approche « milieu de vie » doit primer sur l'approche institutionnelle.

Il importe d'insister sur l'importance de préserver l'autonomie et la dignité lors de l'aide à l'alimentation notamment par ces principes : encourager l'autonomie maximale, respecter le rythme de la personne, éviter la précipitation et maintenir une posture adéquate.

Une proportion importante des résidents nécessite une aide partielle ou complète. La reconnaissance du temps requis pour alimenter quelqu'un est nécessaire puisqu'une aide inadéquate peut entraîner la diminution des apports, risquer des troubles de la déglutition et entraîner une perte de dignité.

## **Troubles de déglutition (dysphagie)**

La dysphagie est un problème central en centre d'hébergement ayant comme enjeux des risques d'aspiration des aliments dans les voies respiratoires, des pneumonies chroniques et des refus alimentaires liés aux textures modifiées. Le service de nutrition clinique a donc son importance pour procéder à l'évaluation des troubles de la dysphagie au moment des repas et entraîne l'adaptation de textures des aliments (tendre, molle, coupée, hachée et purée) et de la consistance des liquides plus ou moins épaissis (iddsi 2-3-4), plus facile à avaler.

L'enjeu majeur est de garder un équilibre entre la sécurité alimentaire et le plaisir de manger. Effectivement, les textures modifiées peuvent éviter des étouffements et sauver une vie, mais peuvent parfois réduire la prise alimentaire ou augmenter le risque de déshydratation, d'où la nécessité d'une équipe de soins alerte qui travaille en collaboration avec le service de nutrition clinique et le service alimentaire.

Le plaisir de manger est essentiel, même en contexte de santé fragile. Cette notion doit concilier avec la sécurité et les objectifs nutritionnels. Car le plaisir augmente les apports alimentaires, améliore la qualité de vie et peut réduire des troubles du comportement. Plusieurs mets ou desserts spéciaux sont offerts en ce sens lors des anniversaires, des fêtes comme Pâques, la fête des mères, le temps des sucres, les récoltes d'automne. Les résidents apprécient également des activités et repas thématiques offerts par le service des loisirs ou encore des mets familiaux apportés par les familles (la recette de bouilli de grand-maman, la sauce à spaghetti de tante une telle).

L'implication de la famille permet une meilleure appréciation de la vie en centre d'hébergement, que ce soit par les informations clé qu'elles fournissent (préférences, habitudes) ou leur présence au moment des repas, tout cela contribue au maintien du lien affectif.

L'approche globale est centrée sur la personne plutôt que sur la maladie ou l'organisation des soins. La priorité est de préserver le plus possible la qualité de vie, accepter certains compromis (ex. diète moins restrictive) et individualiser les objectifs nutritionnels.

L'alimentation en milieu pour aînés dépasse la simple réponse aux besoins nutritionnels. Elle devient un levier clinique majeur, mais aussi un vecteur de dignité, de plaisir et de relation.

Les priorités du service de nutrition clinique et de l'équipe traitante sont de dépister et traiter la dénutrition précocement, individualiser les interventions, améliorer l'environnement des repas, optimiser l'aide à l'alimentation, concilier la sécurité (dysphagie) et le plaisir de manger tout en adoptant une approche interdisciplinaire dépassant la logique institutionnelle pour une véritable approche de milieu de vie centrée sur le résident.

Texte inspiré du livre l'alimentation en RPA, défis, perspectives  
et avenir de Marie Marquis.

Dominique Caron-Dorval, Dt.P. MSc. – Nutritionniste  
418-681-3561 poste 16713

[dominique.caron-dorval.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dominique.caron-dorval.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)



---

A TOUTES CELLES ET CEUX QUI NOUS  
ONT QUITTÉS

---



Mme Monique Parent, le 28 avril

Mme Lysiane Arson, le 3 mai

M. Bruno Lavallée, le 6 mai

Mme Louise Rivard, le 17 mai

---

## Bienvenue aux nouveaux résidents



Mme Nicole Mallandain

Mme Gisèle Picard

Mme Denise Frechette

M. Bruno Pelletier

Mme Colette Moisan

Mme Solange Aubert



## Anniversaires du mois de juin

3	Eugène DEROME	5	Émile BÉDARD
9	Louise BÉDARD	10	Roger ROCHETTE André RODRIGUE
11	Gilles SAINT-LAURENT	12	Marie-Marthe TAILLON
16	Pearl FURLONG Gilles GAUVIN	19	Denise COUTURE
20	Laval LANGLOIS	22	Raymonde LALIBERTÉ Nicole CÔTÉ





# Les T É M O I G N A G E S



## Domaine Saint-Dominique

S'installer au Domaine St-Dominique, c'est inscrire sa place dans l'histoire. Saviez-vous que l'emplacement de la résidence évolutive a vu passer bon nombre de figures marquantes avant de prendre sa vocation actuelle ?

Il faut se souvenir que le 7 septembre 1914, les Sœurs Dominicaines de la Trinité emménagent à la Villa « Elm & Rose » qui signifie « bocage des ormes », sur des lopins de terre qui ont passé depuis 1670 à plusieurs mains dont le séminaire de Québec en 1636.

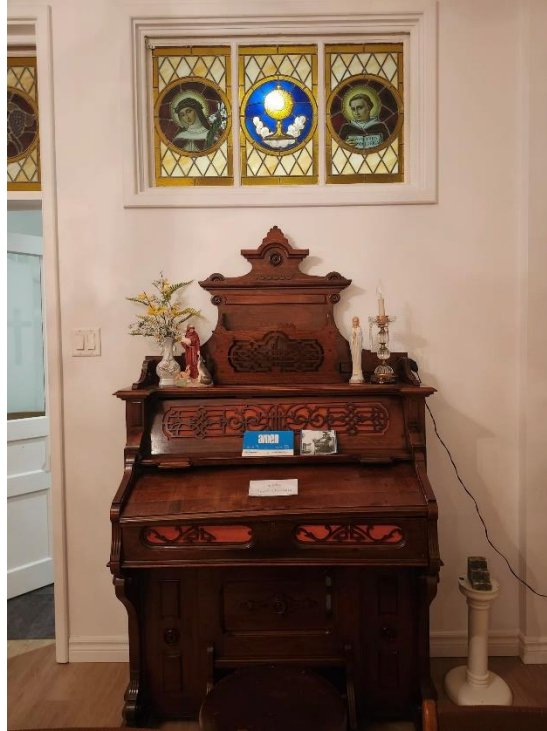
Les espaces intérieurs de la villa sont alors modifiés, un grand potager est aménagé à l'extérieur. Les religieuses décident de recevoir des prêtres à la retraite, malades ou en fin de vie.

L'espace devenant insuffisant, elles font construire une nouvelle aile qui forme un ensemble appelé dorénavant Couvent St-Joseph, qui permet d'accueillir des laïcs malades en plus des religieux.

Souhaitant poursuivre et développer son service aux malades, la Communauté fait construire en 1954-1956, le Pavillon Saint-Dominique. Ce nouveau bâtiment sert de centre d'hébergement pour soins de longue durée et possède une capacité de 150 lits.

En 2005, 67 dominicaines occupent toujours le couvent Saint-Joseph ainsi que le 3<sup>ème</sup> étage du Pavillon Saint-Dominique.

C'est à la suite de ces changements qu'une religieuse dominicaine, Mère Marie-de-la-Trinité, aménage un local dans une aile du Pavillon qu'elle appelle « La Chapelle du Souvenir » où l'on peut, entre autres, admirer l'autel, les anges adorateurs, les verrières, la boiserie d'origine, quelques autres objets du culte dont l'harmonium datant des années 1982.



En 2025, à la suite de l'achat par le Gouvernement du Québec, la résidence devient l'un des Centres d'Hébergement et de Soins de Longue Durée (CHSLD) du Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de la Capitale nationale (CIUSSS CN), plus communément appelé CHSLD Domaine Saint-Dominique.

Bienvenue à tous à la Chapelle du Souvenir.

Résumé à partir d'un texte d'archive  
proposé par Gisèle Drouin - Résidente

Pensée : Parce que l'Histoire existe, il faut quelqu'un pour la raconter !

(Auteur inconnu.



## On a volé la Lune !

J'ai regardé le décodage historique d'Artémis II avec un mélange d'émerveillement et d'inquiétude. Je trippe sur la conquête de l'espace. Enfin, la première. Celle de la guerre froide. Avec les gros ordinateurs, les décollages explosifs, les espions russes. Aujourd'hui, plusieurs nations et hommes milliardaires (m'entendez-vous rouler des yeux ?) planchent sur leur nouveau programme lunaire. Et cette fois, je dois admettre que l'enthousiasme n'est pas ma première réaction. Parce que ce n'est plus pour explorer la Lune, y planter un drapeau ou y clamer une phrase historique. C'est pour la voler. L'exploiter. La piller. Eh oui. Notre Lune pourrait bien être la victime prochaine du plus cupide braquage de notre galaxie.

Les lumières de Montréal m'empêchent de voir les constellations depuis mon appartement, mais je les devine dans la noirceur. Emmitouflée sur mon balcon, je laisse mon regard errer d'une étoile à l'autre, imaginant les quatre astronautes fébriles, filant à toute allure vers notre orbite. Contempler l'Univers m'a toujours étrangement apaisée. Un rappel de ma propre insignifiance, voilà ce que m'évoque l'immensément grand. Mais ce soir, ce n'est pas la paix qui m'habite. Parce que je sais que certains hommes très riches regardent l'espace et y voient un nouveau marché au potentiel alléchant, un moyen inespéré de mousser leur mégalomanie.

Ce qu'il y a sur la Lune mérite tout l'engouement qu'elle suscite. Ne vous méprenez pas : notre satellite n'intéresse pas juste les gros bonnets pour son potentiel d'« escale » vers Mars. Ce qu'il y a sur la Lune, c'est une particule qui promet une page de l'Histoire et une fortune sans précédent à celui qui saura la mettre sur le

marché. Une molécule qui pourrait bien révolutionner l'énergie sur Terre. Une molécule qui émettrait une quantité phénoménale d'énergie sans produire de déchets radioactifs. De l'énergie nucléaire propre. Vendeur, han ?

L'hélium 3, présent en grandes quantités au ras du sol lunaire, fait rêver. Le seul hic : il n'existe pas encore de protocole nucléaire fonctionnel pour fusionner cette particule. Ça n'arrête pourtant pas les investisseurs d'injecter des sommes faramineuses dans le *business* spatial, au cas où ce pari leur rapporterait le gros lot.

Notre Lune attire particulièrement mon regard ce soir. Oui, oui, j'ai bien écrit « notre ». En termes légaux, « notre » Lune est considérée comme « patrimoine de l'humanité ». Ça me fait sourire. Comme si cette énorme roche avait consenti à appartenir à 8 milliards de petits singes.

J'ai toujours trouvé étrange que les humains possèdent tout. Étrange qu'on se sépare la matière entre voisins, entre villes, entre pays. Il n'y a pas une parcelle de terre, de ciel ou de mer qui n'est pas étiquetée *Homo sapiens*. Oui, en théorie, il y a des espaces internationaux et un continent de glace qui appartiennent à tout le monde. Mais rien n'est à personne. Aucune forêt n'appartient aux arbres ; aucun océan aux vagues. On n'a consulté ni les élans, ni les truites, ni les corbeaux avant de tracer des frontières dans les espaces qu'ils occupent aussi.

Étrange idée, hein ? Oui, moi aussi, elle me fait sourire. Mais est-elle vraiment plus étrange que de clamer que tout ce qui existe appartient à une seule espèce de mammifère ?

Et si ces *Homo sapiens* ont déjà planté leur drapeau sur leur Lune il y a bien longtemps déjà, la vraie course à la Lune se joue maintenant. Une frénésie qui excite le portefeuille des opportunistes. Une occasion historique de dévaliser un territoire neuf. D'utiliser l'Univers pour atteindre les objectifs de la croissance économique infinie. Une possibilité unique de graver son nom sur la Lune.

Une petite brise me fait frissonner. Il commence à se faire tard. Cette nouvelle course spatiale me fascine. Mais je ne peux pas m'empêcher de reconnaître que mon sanctuaire de paix imaginaire sera déchiré par des guerres de missiles et d'ego. Je soupire. Être dans la lune est de moins en moins reposant maintenant.

Extrait d'un article en Libre Opinion du Journal Le Devoir  
proposé par Germaine D'Amour - Résidente





Jardinage à venir !



Spectacle de piano à la Chapelle



Journée Hawaïenne